

Masseurs-kinésithérapeutes : une démographie en forte expansion



© 2018 Les Echos Publishing

Dans un rapport publié en juillet dernier, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) indique que le nombre de masseurs-kinésithérapeutes devrait augmenter de 57 % jusqu'en 2040, pour atteindre 133 000 praticiens. Une offre de soins qui serait alors supérieure aux besoins...

Le rapport de la Drees démontre que cette situation de forte croissance repose en grande partie sur l'hypothèse du maintien des quotas d'entrée en institut de formation de masso-kinésithérapie, qui ont été fortement relevés depuis 2005. Ainsi que sur l'importance grandissante du nombre de professionnels diplômés à l'étranger, notamment de Français qui choisissent de se former hors de France pour contourner les quotas et diminuer les coûts de formation. En 2016, un tiers des nouveaux inscrits avaient en effet obtenu leur diplôme à l'étranger.

Selon le rapport, la densité professionnelle s'établirait à 151 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants en 2040 (contre 126 en 2016). Une hausse nettement supérieure à celle de la population française, qui entraînerait une augmentation de l'offre de soins supérieure aux besoins.

Le rapport précise également que c'est l'exercice libéral qui devrait continuer à se développer plus fortement au détriment du salariat, mais avec une féminisation et un vieillissement de la profession des libéraux conduisant à une évolution des équivalents temps plein plus modérée que celle des effectifs.

Pour consulter le rapport :
<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

© 2018 Les Echos Publishing